

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DE LA BEHOUILLE  
DURANT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN D'UN DESSABLEUR**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre 2, Titre 1 : Police, Chapitre 1 : Dispositions générales - Chapitre 2 : Police municipale, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2, et Chapitre 3, Section 1 : Police de la circulation et du stationnement, articles L.2213-1 et L.2213-2,

- CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE**

**Article 1** : A compter du vendredi 8 avril 2011, et jusqu'à la fin des travaux d'entretien d'un dessableur,

- **La circulation pourra être alternée, réglée par piquets K10 ou par feux, rue de la Behouille, entre la rue d'Ormont et la rue de la Roche des Fées.**

**Article 2** : Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place par l'Entreprise et les Services Techniques de la Ville. Le chantier sera protégé par l'Entreprise.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 5 avril 2011

Pour le Maire,  
Le Directeur Général des Services,

Alain GRUNEWALD